

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Bien plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses qui seront effectuées dans l'année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal)

LES PRINCIPES.

Le budget de la commune est divisé en fonctionnement et investissement. Il existe des règles précises pour savoir ce qui relève de ces deux parties. Le budget doit être en équilibre : les recettes doivent être égales aux dépenses au centime près. Que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Le budget doit être sincère. C'est à dire qu'il ne doit pas user d'artifices comptables pour masquer un déficit.

La commune reste maîtresse de ses choix dans la mesure où le budget respecte les règles. C'est le principe de la souveraineté budgétaire. Il est contrôlé sur le plan formel par la préfecture.

Tous les documents budgétaires sont consultables par les citoyens.

Le budget est voté à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le CM peut modifier le projet de budget présenté par le Mr le Maire (diminuer les dépenses, augmenter les recettes...). Après approbation, le budget doit être transmis à l'autorité préfectorale pour le contrôle de la légalité du budget de la commune, il est également déposé à la Mairie et mis à la disposition du public.

BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2022

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante (charges à caractère général, les frais de personnel, gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, prestations de services, dotations de l'état et impôts et taxes. Afin de respecter leur destination, les recettes fiscales et les dotations de fonctionnement sont intégralement affectées aux dépenses de fonctionnement. C'est dans cette section que l'excédent dégagé participe à l'autofinancement des travaux engagés sur la commune.

| DEPENSES | Valeur exprimée en euro |
|---|-------------------------|
| Charges à caractère général | 478 440 |
| Charges de personnel | 235 050 |
| Atténuation de produits | 900 |
| Dépenses imprévues | 25 000 |
| Virement à la section investissement | 600 000 |
| Opération d'ordres de transfert entre section | 86 0687 |
| Autres charges de gestion | 410 600 |
| Charges financières | 5 730 |
| Charges exceptionnelles | 1 000 |
| TOTAL | 1 842 807 |

LE BUDGET DE LA COMMUNE

| RECETTES | |
|-----------------------------|-------------------|
| Excédent antérieur reporté | 1 019 328,94 |
| Atténuation de charges | 0 |
| Transfert entre sections | 43 295 |
| Produits des services | 4 800,06 |
| Impôts et taxes | 485 379 |
| Dotations et participations | 205 004 |
| Autres produits de gestion | 80 000 |
| Produits exceptionnels | 5 000 |
| TOTAL | 1 842 8207 |

La section d'investissement regroupe en dépenses le remboursement de la dette en capital et les dépenses d'équipements de la collectivité (travaux en cours et divers achats...). Et en recette les emprunts, le FCTVA, les dotations et subventions de l'état, de la région, du département.

| DEPENSES | |
|-----------------------------|------------------|
| Déficit antérieur reporté | 24 953,81 |
| Subvention d'investissement | 43 295 |
| Transfert entre section | 0 |
| Emprunts et dettes | 24 250 |
| Immobilisations corporelles | 0 |
| Immobilisations corporelles | 769 548,19 |
| Reste à réaliser 2020 | 233 393 |
| TOTAL | 1 095 440 |

| RECETTES | |
|--|------------------|
| Excédent investissement reporté | 0 |
| Produit cession immobilisation | 6 000 |
| Virement section fonctionnement | 600 000 |
| Transferts entre sections | 86 017 |
| Dotations, fonds divers | 285 047 |
| Subventions d'investissement | 107 076 |
| Emprunts et dettes | 3 000 |
| Reste à réaliser subvention d'investissement | 8 300 |
| TOTAL | 1 095 440 |

La réfection de la toiture de la salle polyvalente impactera cet exercice. Nous financerons également un parc multisports, d'importants travaux de voirie, des travaux d'amélioration dans nos logements locatifs.

LE BUDGET DE LA COMMUNE